

LIVRE XXXVIII.

NÉGOCIATIONS DU TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO. — DISSOLUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE. MAI 1797-JANVIER 1789.

I. Les Vénitiens, qui allaient avoir à lutter seuls contre toute l'armée française, n'étaient pas encore initiés dans le mystère de ce qui avait été convenu à Léoben. Comment, dans un délai de quelques jours, aurait-on pu déterminer l'Autriche à traiter séparément de l'empire et des alliés, la faire consentir à de grands sacrifices, lui assigner des indemnités, enfin régler le sort ultérieur de l'Italie, de l'Allemagne et de la France?

Les plénipotentiaires impériaux commencèrent par parler de reconnaître la république française, espérant faire entrer en ligne de compte cette concession. Le général français, qui ne voulait pas perdre de temps, leur dit : « La république est comme le soleil, tant pis pour les aveugles qui nient son existence. » Ils demandèrent que l'on déclarât un endroit neutre pour y tenir les conférences; ce point neutre fut marqué au milieu des bivouacs de l'armée française; enfin on supprima les formalités, et on en vint aux véritables objets de la discussion.

L'Autriche fit présenter coup sur coup trois projets, qui tous avaient pour base la cession de la Belgique, la reconnaissance des limites que la France s'était données vers le Rhin, et la stipulation des indemnités à assigner à l'empereur, mais toujours en Italie.

L'intérêt de la France et le désir du directoire

(1) « Venise, dit le négociateur et le général dans ses Mémoires, chap. 17, avait existé pendant neuf siècles sans posséder aucun territoire en Italie, n'étant qu'une puissance maritime; d'ailleurs il est vrai de dire que ces arrangements furent stipulés en haine des Vénitiens. C'était le moment que les dépêches des 5 et 5 avril du général Kilmaine

étaient, au contraire, d'expulser entièrement les Allemands de cette péninsule; mais l'empereur se refusait à tout autre arrangement, ne voulant pas apparemment considérer comme une indemnité tout ce qu'il pourrait acquérir en Allemagne. Les cessions en Allemagne n'étaient pas d'ailleurs sans difficulté. La république n'avait fait aucune conquête sur la rive droite du Rhin; et si l'on adoptait le système des sécularisations, si l'on garantissait à l'Autriche les envahissements qu'elle pourrait faire sur le territoire de l'empire, il fallait s'attendre à voir le roi de Prusse réclamer à son tour une compensation des acquisitions faites de ce côté par l'empereur; enfin un moment d'inconstance de la fortune pouvait faire perdre à la France tous ses avantages. On s'accorda au bout de dix jours. La France obtint la Belgique; ses nouvelles limites du côté du Rhin furent reconnues; l'empereur renonça à ses Etats d'Italie sur la rive droite de l'Oglio; il gardait par conséquent Mantoue; on lui assignait pour indemnités la terre-ferme de Venise, l'Istrie et la Dalmatie.

La république de Venise restait réduite à sa capitale et aux îles de la mer Ionienne (1); on convint de lui former un territoire des trois légations ecclésiastiques, c'est-à-dire de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. La nouvelle république qui venait

venaient d'arriver, l'armée frémissait d'indignation au récit des assassinats qui se commettaient sur ses derrières; une cocarde d'insurrection était arborée à Venise, et le ministre anglais Jackson la portait en triomphe. Il avait arboré le lion de Saint Marc sur sa gondole. Il jouissait d'une grande influence. »